



**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**

**ÉTATS FINANCIERS**

**30 juin 2021**

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**

**ÉTATS FINANCIERS**

**30 juin 2021**

**CONTENU**

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 12
Annexes : États des résultats par programme	13 - 18

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Commission scolaire francophone du Yukon no 23

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission scolaire francophone du Yukon no 23, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire francophone du Yukon no 23 au 30 juin 2021, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, avec l'inclusion de la série 4200

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilité de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, avec l'inclusion de la série 4200, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

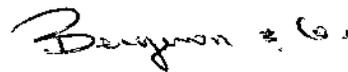
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB  
26 août 2021



**Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés**

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>PRODUITS</b>		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10) \$	8,598,542	\$ 7,766,483
Amortissement des apports reportés (Note 7)	25,756	16,666
Autres revenus (Note 9)	19,585	16,981
Autres contributions et subventions		17,814
31,325		
Intérêts	<u>2,227</u>	<u>12,118</u>
	<u>8,663,924</u>	<u>7,843,573</u>
<b>CHARGES</b>		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 10)	7,098,361	6,137,181
Salaires et charges sociales	314,155	232,232
Matériaux et équipements	284,615	259,048
Services publics	181,705	125,576
Contractuels (Note 10)	109,804	79,535
Loyer et location de bureau (Note 8)	93,042	65,185
Entretien et réparations	84,198	31,865
Ressources pédagogiques	79,195	67,029
Appui à la communauté	71,101	65,228
Amortissement des immobilisations corporelles	49,034	20,769
Télécommunications	36,124	15,638
Fournitures et frais de bureau	24,590	13,011
Frais de formation	24,272	34,024
Bibliothèques	22,745	11,038
Publicité et promotion	21,514	13,809
Assurances	25,138	23,421
Frais d'activités	18,071	20,151
Achats salon du livre	15,780	13,565
Déplacements - Écoles	13,450	11,147
Repas	12,816	7,613
Cotisations et abonnements	12,221	12,052
Honoraires professionnels	9,827	41,171
Bourses et prix	3,600	10,100
Innovation	3,087	-
Déplacements et représentation	2,271	13,096
Frais bancaires	1,091	1,275
Colloques et conférences	795	26,157
Location d'équipements	<u>559</u>	<u>2,001</u>
	<u>8,613,161</u>	<u>7,352,917</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>\$ <u>50,763</u></b>	<b>\$ <u>490,656</u></b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

2.

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021**

ACTIF NET	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Grevé d'affectation (Note 13)</u>	<u>Non-grevé d'affectation</u>	<u>Total 2021</u>	<u>Total 2020</u>
Solde au début de l'exercice	\$ 32,062	\$ 315,000	\$ 729,225	\$ 1,076,287	\$ 585,631
Excédent des produits sur les charges	(23,278)	(79,341)	153,382	50,763	490,656
Investi en immobilisations corporelles	<u>252,455</u>	<u>(166,223)</u>	<u>(86,232)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b><u>\$ 261,239</u></b>	<b><u>\$ 69,436</u></b>	<b><u>\$ 796,375</u></b>	<b><u>\$ 1,127,050</u></b>	<b><u>\$ 1,076,287</u></b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**30 juin 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	\$ 944,839	\$ 1,071,413
Comptes à recevoir (Note 3)	3,700	2,000
TPS à recevoir	39,247	27,556
Frais payés d'avance	<u>13,110</u>	<u>30,035</u>
<b>TOTAL ACTIF À COURT TERME</b>	<b>1,000,896</b>	<b>1,131,004</b>
FONDS D'ÉCOLES (Note 12)	16,325	16,223
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	<u>371,785</u>	<u>110,423</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>\$ <u>1,389,006</u></b>	<b>\$ <u>1,257,650</u></b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 121,687	\$ 75,232
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 6)	10,198	11,547
Revenus reportés (Note 11)	<u>3,201</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL DU PASSIF À COURT TERME</b>	<b>135,086</b>	<b>86,779</b>
FONDS D'ÉCOLES (Note 12)	16,325	16,223
APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS (Note 7)	<u>110,546</u>	<u>78,361</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b><u>261,957</u></b>	<b><u>181,363</u></b>
<b>ACTIF NET</b>		
Actif net investi en immobilisations corporelles	261,239	32,062
Actif net grevé d'affectation (Note 13)	69,436	315,000
Actif net non-grevé d'affectations	<u>796,375</u>	<u>729,225</u>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b><u>1,127,050</u></b>	<b><u>1,076,287</u></b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET</b>	<b>\$ <u>1,389,007</u></b>	<b>\$ <u>1,257,650</u></b>

Approuvé par les commissaires:

\_\_\_\_\_, Commissaire \_\_\_\_\_, Commissaire

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**Bergeron&Co.**

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Subventions reçus du gouvernement du Yukon	1,526,679	4,174,683
Charges payées aux fournisseurs	(1,127,478)	(989,181)
Autres subventions reçus	17,814	31,325
Intérêts reçus	2,227	12,117
Salaires et charges sociales versés aux employés	(315,505)	(232,059)
Autres montants reçus	15,885	34,005
Produits provenant de la TPS	27,556	24,086
Remboursements de salaires au MÉY	<u>(21,297)</u>	<u>(4,192,395)</u>
	<u>125,881</u>	<u>(1,137,419)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Apports reçu pour l'achat d'immobilisations corporelles		<u>57,941</u>
<u>27,367</u>		
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Achats d'immobilisations corporelles	<u>(310,396)</u>	<u>(53,853)</u>
	<u>(310,396)</u>	<u>(53,853)</u>
Diminution nette de l'encaisse	(126,574)	(1,163,905)
Encaisse au début de l'exercice	<u>1,071,413</u>	<u>2,235,048</u>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b><u>\$ 944,839</u></b>	<b><u>\$ 1,071,143</u></b>



**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2021**

**1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

La Commission Scolaire Francophone du Yukon est constituée en vertu de la *Loi sur l'éducation du Yukon* et n'est pas imposable. La Commission scolaire est responsable de la gestion, de l'administration et du contrôle des écoles de Français langue première au Yukon.

La principale source de revenu de la Commission scolaire provient du ministère de l'Éducation du Yukon (MÉY). Sa capacité à maintenir ses activités dépend du maintien de ce financement.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Commission scolaire ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, avec l'inclusion de la série 4200 et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

**Comptabilisation des produits**

- a) La Commission scolaire a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les autres revenus sont comptabilisés à titre de produits au moment où ils sont perçus ou au moment où les produits sont vendus.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**Utilisation d'estimations**

- b) Dans la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations, l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

- c) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires auprès d'institutions financières et les montants en espèces.



**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2021**

**Instruments financiers**

- d) Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions avec lien de dépendance qui sont comptabilisées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Tous les actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les subventions à recevoir et les fonds d'écoles.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer, salaires et cotisations à payer et les fonds d'écoles.

La valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

**Dépréciation**

- e) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**Immobilisations corporelles**

- f) Les immobilisations corporelles d'un montant supérieur à 5 000 \$ sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Autobus	15 ans	Amortissement linéaire
Ordinateurs	4 ans	Amortissement linéaire
Équipements - CSSC Mercier	5 ans	Amortissement linéaire
Entrepôt	25 ans	Amortissement linéaire
Équipements - CSFY	20%	Amortissement dégressif
Améliorations locatives	5 ans	Amortissement linéaire
Parc	15 ans	Amortissement linéaire
Équipements - ÉÉT	5 ans	Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Commission scolaire, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats.

**Apports reçus sous forme de biens et services**

- g) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider la Commission scolaire à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériaux sont évalués à leur juste valeur.

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2021**

**Ventilation des charges**

- h) Les charges reliées spécifiquement à un programme sont comptabilisées directement dans ce programme. Les charges communes sont comptabilisées aux opérations CSFY et ensuite attribuées aux autres programmes selon les conventions suivantes :

Les salaires sont alloués selon le temps encouru par l'employé dans le programme qui est budgété. Les amortissements sont attribués au fonctionnement général, à moins qu'un programme ait financé l'acquisition d'une immobilisation, dans quel cas l'amortissement est alloué à ce programme.

Tous les autres frais généraux et administratifs sont alloués aux projets selon les montants attribués dans le budget.

**3. COMPTES À RECEVOIR**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Compte à recevoir de l'École Émilie-Tremblay	\$ 3,575	\$ -
Comptes clients	125	-
Subventions à recevoir - Gouvernement du Québec	<u>-</u>	<u>2,000</u>
	<u>\$ 3,700</u>	<u>\$ 2,000</u>

**4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2021</u>	<u>2020</u>
Autobus	\$ 107,598	\$ 84,843	\$ 22,755	\$ 30,854
Ordinateurs	1,568	1,568	-	296
Équipements - CSSC Mercier	79,750	10,156	69,594	21,808
Entrepôt	12,824	4,092	8,732	9,246
Équipements - CSFY	24,274	19,443	4,831	6,039
Améliorations locatives	42,883	16,146	26,737	-
Parc	216,763	64,237	152,526	13,564
Équipements - ÉÉT	<u>174,344</u>	<u>87,734</u>	<u>86,610</u>	<u>28,616</u>
	<u>\$ 660,004</u>	<u>\$ 288,219</u>	<u>\$ 371,785</u>	<u>\$ 110,423</u>

**5. CRÉDIT AUTORISÉ**

La Commission scolaire possède quatre cartes de crédit ayant une limite de crédit autorisé de 10 000 \$ chacune. Les cartes de crédit portent intérêt au taux de 19,99 %.

**6. REMISES GOUVERNEMENTALES**

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 7 151 \$ (2020 – 9 093 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2021**

**7. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS**

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports du ministère de l'Éducation du Yukon affectés à l'acquisition d'immobilisations. Les variations dans le solde des apports affectés se présentent comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Solde au début	\$ 78,361	\$ 67,660
Apports reçus au cours de l'exercice	57,941	27,367
Montants amortis au revenu	<u>(25,756)</u>	<u>(16,666)</u>
Solde à la fin	<u>\$ 110,546</u>	<u>\$ 78,361</u>

**8. ENGAGEMENTS**

La Commission scolaire est locataire d'espaces de bureau en vertu d'un bail venant à échéance le 31 mars 2022. Les paiements de loyers minimums jusqu'à l'échéance du bail sont les suivants :

2022	\$ <u>43,268</u>
------	------------------

La Commission scolaire s'est engagée à versé une contribution total de 240 000 \$ à la communauté Franco-Yukonnaise dans le cadre du projet « Mission francisation, enfance et famille » jusqu'au 30 juin 2024. Les contributions annuelles à verser jusqu'à l'échéance de l'entente sont les suivantes :

2022	\$ 60,000
2023	60,000
2024	<u>60,000</u>
	<u>\$ 180,000</u>

Finalement, la Commission scolaire s'est engagée à versé une contribution total de 24 000 \$ à la Association Franco-Yukonnaise dans le cadre des « Ententes bilatérales en éducation » jusqu'au 30 juin 2023. Les contributions annuelles à verser jusqu'à l'échéance de l'entente sont les suivantes :

2022	\$ 8,000
2023	<u>8,000</u>
	<u>\$ 16,000</u>

**9. AUTRES REVENUS**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Ventes	\$ 15,885	\$ 14,471
Autres revenus	95	200
Frais d'assurances portables	<u>3,605</u>	<u>2,310</u>
	<u>\$ 19,585</u>	<u>\$ 16,981</u>

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2021**

**10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Le ministère de l'Éducation du Yukon a octroyé à la Commission scolaire 8 598 542 \$ (2020 - 7 766 483 \$). De ce montant le ministère de l'Éducation du Yukon a transféré directement à la Commission scolaire un montant de 1 581 020 \$ (2020 - 4 176 683 \$).

Le ministère de l'Éducation du Yukon a aussi facturé les salaires administratifs, pédagogiques et de suppléances fournis par ses employés à la Commission scolaire pour un total de 21 120 \$ (2020 - 2 547 381 \$). De ce montant, un total de 0\$ (2020 - 1 645 014 \$) était inclus dans les comptes à payer à la fin de l'exercice.

Au cours de l'exercice, la Commission scolaire a versé des honoraires à des commissaires pour un montant de 8 280 \$ (2020 - 5 400 \$). Ces montants sont comptabilisés dans le compte « contractuels » aux résultats.

Les locaux occupés par les écoles administrées par la Commission scolaire francophone du Yukon no 23 sont la propriété du Gouvernement du Yukon. Aucun loyer n'est facturé à la Commission scolaire mais cette dernière doit payer les frais pour les services publics, sauf propane et la conciergerie des écoles.

Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

**11. REVENUS REPORTÉS**

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Gouvernement du Québec - SQRC	\$ -	\$ 4,896	\$ 3,295	\$ 1,601
Ministère de l'Éducation du Yukon	<u>-</u>	<u>4,405</u>	<u>2,805</u>	<u>1,600</u>
	<u>\$ -</u>	<u>\$ 9,301</u>	<u>\$ 6,100</u>	<u>\$ 3,201</u>

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2021**

**12. FONDS D'ÉCOLES**

Les fonds de l'École Émilie-Tremblay et du CSSC Mercier, qui sont gérés par l'administration des écoles, sont reflétés à l'actif et au passif de l'état de la situation financière de ces états financiers. Un sommaire des activités de ces fonds est inclus dans les notes afférentes aux états financiers à titre d'information.

	<u>Émilie-Tremblay</u>	<u>CSSC Mercier</u>	<u>Total</u>
Solde au 30 juin 2020	\$ <u>9,380</u>	\$ <u>6,843</u>	\$ <u>16,223</u>
<u>Rentrées de fonds</u>			
Ventes de livres, repas et autres	508	10,976	11,484
Contributions d'autres organismes	3,000	6,540	9,540
Frais d'activités	3,648	4,828	8,476
Dons et collectes de fonds	<u>27</u>	<u>1,100</u>	<u>1,127</u>
	<u>7,183</u>	<u>23,444</u>	<u>30,627</u>
<u>Sorties de fonds</u>			
Activités scolaires	3,380	11,400	14,780
Repas	1,641	6,596	8,237
Dons	3,050	-	3,050
Item promotionnel	-	2,994	2,994
Frais généraux	146	527	673
Cadeaux	410	180	590
Frais bancaires et autres	<u>14</u>	<u>187</u>	<u>201</u>
	<u>8,641</u>	<u>21,884</u>	<u>30,525</u>
Solde au 30 juin 2021	\$ <u><u>7,922</u></u>	\$ <u><u>8,403</u></u>	\$ <u><u>16,325</u></u>

**13. AFFECTATIONS INTERNES**

En 2020, les commissaires ont résolu d'affecter des fonds pour créer une réserve pour l'acquisition de nouvelles immobilisations et une réserve pour l'amélioration de la programmation des écoles. La Commission scolaire ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable des commissaires. Au 30 juin 2021, le solde de ces réserve sont:

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Réserve d'immobilisation	47,713	262,200
Réserve d'amélioration de la programmation des écoles	<u>21,723</u>	<u>52,800</u>
	<u><u>69,436</u></u>	<u><u>315,000</u></u>

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2021**

**14. RISQUES FINANCIERS**

La Commission scolaire est exposée à plusieurs risques par la voie de ses instruments financiers. Ci-dessous se trouve les risques auxquels la Commission scolaire est exposée:

**Risque de crédit :**

La Commission scolaire est principalement exposée au risque de crédit relativement à ses subventions à recevoir.

**Risque de liquidité :**

La Commission scolaire est exposée au risque de liquidité lié à sa capacité de respecter ses obligations au titre des passifs financiers, laquelle dépend des rentrées provenant des sources extérieures, en particulier du Ministère de l'Éducation du Yukon. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en relation avec ses comptes fournisseurs et charges à payer, salaires et cotisations sociales à payer et au fonds d'écoles.

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**

**Annexe 1 - Opérations CSFY**

**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021**

	2021
	\$
<b>PRODUITS</b>	
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10)	639,211
Autres revenus (Note 9)	15,885
Intérêts	2,227
	<u>657,323</u>
<b>CHARGES</b>	
Remboursements de salaires - MÉY (Note 10)	192,911
Salaires et charges sociales	155,681
Appui à la communauté	71,101
Loyer et location de bureau (Note 8)	59,135
Contractuels (Note 10)	46,373
Assurances	23,435
Achats salon du livre	15,780
Fournitures et frais de bureau	15,091
Cotisations et abonnements	12,221
Télécommunications	11,842
Honoraires professionnels	9,827
Frais de formation	6,415
Repas	6,030
Entretien et réparations	5,585
Bourses et prix	3,600
Matériaux et équipements	2,187
Frais d'activités	1,933
Déplacements et représentation	1,525
Frais bancaires	1,091
	<u>641,763</u>
Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	15,560
Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés	
Plus: Actif immobilisé	-
Amortissement des apports reportés (Note 7)	14,243
Moins: Contribution pour achats d'immobilisations	-
Amortissement d'immobilisations	6,271
	<u>23,532</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>23,532</u></u>

*Cette annexe présente les opérations financières nécessaires au fonctionnement administratif de la CSFY.*

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23****Annexe 2 - Communication - Promotion  
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021**

2021

\$

**PRODUITS**Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10) 127,991**CHARGES**

Remboursements de salaires - MÉY (Note 10) 97,991

Publicité et promotion 21,514

Contractuels (Note 10) 11,269

Matériaux et équipements 10,145

Télécommunications 1,272

Colloques et conférences -

Achats salon du livre -

Appui à la communauté -

Frais d'activités -

Fournitures et frais de bureau -

Loyer et location de bureau (Note 8) -

Ressources pédagogiques -

Déplacements et représentation -

142,191(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges avant les ajustements  
nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés(14,200)

Plus: Actif immobilisé -

Amortissement des apports reportés (Note 7) 246

Moins: Contribution pour achats d'immobilisations -

Amortissement d'immobilisations 8,612**(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES**(22,566)

*Cette annexe présente les opérations financières nécessaires aux communications et à la promotion de la CSFY et de ses écoles.*

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**

**Annexe 3 - Services pédagogiques**

**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021**

	2021
	\$
<b>PRODUITS</b>	
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10)	<u>318,050</u>
<b>CHARGES</b>	
Remboursements de salaires - MÉY (Note 10)	266,050
Ressources pédagogiques	40,277
Repas	1,862
Fournitures et frais de bureau	1,677
Déplacements et représentation	746
Frais de formation	705
	<u>311,317</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>6,733</u></u>

*Cette annexe présente les opérations nécessaires aux services pédagogiques incluant les ressources humaines et matérielles.*

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23****Annexe 4 - Petite enfance et famille multilingues****Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021**

	2021
	\$
<b>PRODUITS</b>	
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10)	142,430
Autres contributions et subventions	17,814
	<u>160,244</u>
<b>CHARGES</b>	
Remboursements de salaires - MÉY (Note 10)	133,025
Contractuels (Note 10)	19,382
Frais de formation	1,369
Ressources pédagogiques	1,071
Colloques et conférences	795
Fournitures et frais de bureau	289
Frais d'activités	251
	<u>156,182</u>
Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	4,062
Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés	
Plus: Actif immobilisé	-
Amortissement des apports reportés (Note 7)	1,918
Moins: Contribution pour achats d'immobilisations	-
Amortissement d'immobilisations	2,984
	<u>2,996</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b><u>2,996</u></b>

*Cette annexe présente les opérations financières nécessaires pour l'offre de services en petite enfance (préscolaire) et aux familles multilingues.*

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**

**Annexe 5 - Technologie**

**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021**

	2021
	\$
<b>PRODUITS</b>	
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10)	145,043
Autres revenus (Note 9)	3,700
	<u>148,743</u>
<b>CHARGES</b>	
Matériaux et équipements	75,595
Remboursements de salaires - MÉY (Note 10)	50,116
Entretien et réparations	1,100
Location d'équipements	305
	<u>127,116</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>21,627</u></u>

*Cette annexe présente les opérations financières nécessaires en lien avec la technologie (exemple : ordinateurs, tablettes, applications, etc.) pour appuyer l'enseignement.*

**COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**

**Annexe 6 - Écoles**

**Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021**

	2021
	\$
<b>PRODUITS</b>	
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 10)	<u>7,283,759</u>
<b>CHARGES</b>	
Remboursements de salaires - MÉY (Note 10)	6,358,269
Matériaux et équipements	403,030
Services publics	181,705
Salaires et charges sociales	158,474
Entretien et réparations	181,567
Ressources pédagogiques	37,847
Loyer et location de bureau (Note 8)	33,907
Contractuels (Note 10)	32,780
Télécommunications	23,010
Bibliothèques	22,744
Frais d'activités	15,887
Frais de formation	15,784
Déplacements - Écoles	13,449
Fournitures et frais de bureau	7,533
Repas	4,925
Innovation	3,087
Assurances	1,703
Location d'équipements	254
	<u>7,495,955</u>
Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	(212,196)
Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés	
Plus:       Actif immobilisé	310,396
Amortissement des apports reportés (Note 7)	9,349
Moins:     Contribution pour achats d'immobilisations	57,941
Amortissement d'immobilisations	<u>31,167</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>18,441</u></u>

*Cette annexe présente les opérations financières nécessaires pour le fonctionnement des écoles de la CSFY, incluant le personnel, la programmation, les services aux élèves, la formation du personnel, etc.*